

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 253

21 mars 2005

### SOMMAIRE

2000 Volts, S.à r.l., Capellen .....	12100	Immo Etoiles S.A., Strassen .....	12143
2000 Volts, S.à r.l., Capellen .....	12100	Infos International S.A., Luxembourg .....	12125
A.B.S.C. S.A., Luxembourg .....	12139	Karp-Kneip Logistics S.A., Luxembourg .....	12141
A.N.I. S.A.H., Strassen .....	12110	Karp-Kneip Participations S.A., Luxembourg .....	12140
ABC Constructions, S.à r.l., Luxembourg .....	12137	Kettaneh Group Holding S.A., Luxembourg .....	12139
ACFI S.A.H., Strassen .....	12115	Kimmono S.A., Luxembourg .....	12139
Adacta Holding S.A., Strassen .....	12130	Knopes Cafés S.A., Steinfort .....	12144
Advanced Network Solutions, S.à r.l., Luxembourg .....	12131	Knopes Cafés S.A., Steinfort .....	12144
Airline Five, S.à r.l., Luxembourg .....	12100	L.P. Investment S.A., Luxembourg .....	12141
Airline Four, S.à r.l., Luxembourg .....	12110	L.R. Brokers S.A., Luxembourg .....	12142
Airline Three, S.à r.l., Luxembourg .....	12100	Luxspace, S.à r.l., Betzdorf .....	12118
Aktiv Assekuranz Makler, S.à r.l., Wasserbillig .....	12140	Luxstream I S.A., Luxembourg .....	12130
Anigolet S.A.H., Strassen .....	12115	Luxstream II S.A., Luxembourg .....	12131
Arch Immo Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	12139	Marbo Holding S.A., Luxembourg .....	12141
Arco Colmar-Berg, S.à r.l., Colmar-Berg .....	12138	MDI, S.à r.l., Luxembourg .....	12131
Beluga Finance Corporation S.A., Luxembourg .....	12099	Meta Investissement S.A., Luxembourg .....	12122
Bisho S.A.H., Strassen .....	12129	Meta Investissement S.A., Luxembourg .....	12123
Boeschleit S.A., Luxembourg .....	12140	Midshore S.A., Luxembourg .....	12142
C. Karp-Kneip Constructions S.A., Luxembourg .....	12140	Motor Center Angelsberg S.A., Angelsberg .....	12137
C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Luxembourg .....	12140	Nenikekamon S.A., Luxembourg .....	12101
Cabris Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	12111	Noble Holding Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	12104
Canovas S.A., Luxembourg .....	12128	Nosta S.A.H., Strassen .....	12125
Canovas S.A., Luxembourg .....	12129	NS Investment S.A., Luxembourg .....	12132
Carestel Motorway Services N.V. / S.A., Luxembourg .....	12127	Parsofi S.A., Luxembourg .....	12110
(Les) Castors, A.s.b.l., Sandweiler .....	12117	Peintures Karl-Josef Schmitt, S.à r.l., Schengen ..	12141
Chibi S.A.H., Strassen .....	12130	Romeo Petfood, S.à r.l., Wecker .....	12126
(La) Chouette (Immobilière) S.A., Luxembourg ..	12138	S.N.W. S.A.H., Strassen .....	12099
Contender S.A.H., Strassen .....	12130	Saloma S.A., Luxembourg .....	12098
Delphi Holdings Luxembourg, S.à r.l., Bascharage ..	12132	Saturn Holding S.A., Luxembourg .....	12142
Demec S.A., Strassen .....	12131	Sea Developments S.A., Luxembourg .....	12141
Electricité Drago, S.à r.l., Crauthem .....	12142	Sibad International S.A., Luxembourg .....	12098
Ets. Romain Terzi, S.à r.l., Strassen .....	12131	Sinf S.A.H., Strassen .....	12130
Ferodi S.A., Foetz .....	12139	Solidal Luxembourg S.A., Hobscheid .....	12124
Fintexint S.A.H., Strassen .....	12125	Solidal Luxembourg S.A., Hobscheid .....	12125
Fivim S.A.H., Strassen .....	12121	Sun-Golf S.A., Luxembourg .....	12129
Gibo, S.à r.l., Luxembourg .....	12116	Tank and Wash Syrdall S.A., Munsbach .....	12144
Global Logistic Partner S.A., Munsbach .....	12144	Terciel S.A., Luxembourg .....	12121
GRK, Gesellschaft für Rationale Kommunalwirtschaft, GmbH, Luxembourg .....	12100	Travelcar International S.A., Luxembourg .....	12143
Horse-Stud S.A.H., Strassen .....	12129	Travelcar International S.A., Luxembourg .....	12143
Il Coccolino S.A., Pétange .....	12101	Travelcar International S.A., Luxembourg .....	12143
Il Coccolino S.A., Pétange .....	12101	Travelcar International S.A., Luxembourg .....	12143
		Truck & Equipment Center S.A., Angelsberg .....	12138
		Wefra, S.à r.l., Luxembourg .....	12115
		Zimfi S.A.H., Strassen .....	12124

**SIBAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(106047.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

**SALOMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.425.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par Monsieur Luca Lazzati et Monsieur Carlo Santoiemma, tous les deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SALOMA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.425,

constituée par acte reçu en date du 18 juin 1998 aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C de 1998, page 34086, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C de 2004, page 24380,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 10 novembre 2004,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 290.273 (deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-treize euros), représenté par 562 (cinq cent soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize euros cinquante cents) par action, toutes entièrement souscrites et libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 2.582.500 (deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize euros cinquante cents) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 décembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 10 novembre 2004, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.181.752 (un million cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-deux euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 290.273 (deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-treize euros) à EUR 1.472.025 (un million quatre cent soixante-douze mille vingt-cinq euros)

par l'émission de 2.288 (deux mille deux cent quatre-vingt-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize euros cinquante cents) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, à savoir Sergio Bertasi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la société SALHOUSE INVESTMENTS LTD avec siège à Tortola, Road Town, Virgin Islands.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 1.181.752 (un million cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-deux euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.472.025 (un million quatre cent soixante-douze mille vingt-cinq euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé EUR 1.472.025 (un million quatre cent soixante-douze mille vingt-cinq euros) représenté par 2.850 (deux mille huit cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize euros cinquante cents) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 13.850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Lazzati, C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, vol. 145S, fol. 66, case 11. – Reçu 11.817,52 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(104388.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

#### **S.N.W. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 19.838.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour S.N.W. S.A.H.*

J. Reuter

(104484.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

#### **BELUGA FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.703.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg, en date du 29 novembre 2004*

Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de la société BELUGA FINANCE CORPORATION S.A. du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 11 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

*Pour BELUGA FINANCE CORPORATION S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06879. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(104708.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**AIRLINE THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.446.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(104471.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**2000 VOLTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Capellen.  
R. C. Luxembourg B 80.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour 2000 VOLTS MATERIEL ELECTRIQUE, S.à r.l.*

J. Reuter

(104473.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**2000 VOLTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Capellen.  
R. C. Luxembourg B 80.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour 2000 VOLTS MATERIEL ELECTRIQUE, S.à r.l.*

J. Reuter

(104474.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**AIRLINE FIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.956.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(104475.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**GRK, GESELLSCHAFT FÜR RATIONALE KOMMUNALWIRTSCHAFT, GmbH,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 51.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

*Pour GRK, GESELLSCHAFT FÜR RATIONALE KOMMUNALWIRTSCHAFT, GmbH*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104623.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

12101

**IL COCCOLINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4734 Pétange, 21, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 88.065.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MAZARS

Signature

(104560.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**IL COCCOLINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4734 Pétange, 21, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 88.065.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MAZARS

Signature

(104559.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**NENIKEKAMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 104.905.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- QUOTE-INVEST CORP.INC., société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, n° 8, PANAMA, République de Panama, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II,

pouvant engager ladite société sous sa seule signature, en vertu de l'article 13 des statuts.

2.- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NENIKEKAMON S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter, avec ou sans garantie, en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,00) euros, représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,00) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.  
Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires.

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2004.  
L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois en 2005 aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts.

#### Souscription

Les deux cent cinquante (250) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- QUOTE-INVEST CORP.INC., deux cent quarante actions .....	240
2.- Monsieur Enzo Liotino, dix actions .....	10
Total: deux cent cinquante actions .....	250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 4.500,-.

#### Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2008:
  - a. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, né à Sammichele (BA), Italie, le 23 mars 1958
  - b. Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, né à Thionville France, le 26 novembre 1953
  - c. Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, né à Soure Portugal, le 17 mars 1970.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2008:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.978.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Liotino, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, vol. 146S, fol. 2, case 12. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

F. Baden.

(104483.3/200/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**NOBLE HOLDING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 104.910.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

«NOBLE CORPORATION», a corporation incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, Georgetown Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I., founder here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

Such party has requested the notary to draw up the following Articles of Association of a «société à responsabilité limitée» which it declares to form.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is NOBLE HOLDING EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinated law on commercial companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their sole and permanent place of work in Luxembourg (the «Class A Members») and at least one member of the board of directors shall be elected from candidates who need not reside in any specific place (the «Class B Members»).

The members of the board of directors are appointed for an unlimited duration.

The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The Class A Members and the Class B Members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any member of the board of directors may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of directors may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of directors may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of directors sees fit and operate under the direct supervision of the board of directors.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of directors, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another member of the board of directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the members of the board of directors five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of directors in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of directors as his proxy.

A member of the board of directors may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of directors may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members, of which at least one Class A Member and one Class B Member, are present or represented.

All actions taken by the board of directors shall require the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of directors present or represented at the meeting.

The members of the board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The company shall be represented through the signatures of one Class A Member and one Class B Member of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one Class A Member and one Class B Member of the board of directors.

**Art. 14.** The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The director(s) do(es) not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### Shareholders' Decisions

**Art. 16.** Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

**Art. 17.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital. If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the directors may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the directors are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance Sheet**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on 1st of January and closes on 31st of December.

**Art. 19.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Board of Directors.

#### **Winding-Up - Liquidation**

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 23.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

#### *Subscription - Payment*

All the 1,000 (one thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by NOBLE CORPORATION, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Fiscal Assessment*

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 75,188.- at the current European Central Bank currency rate fixed at \$1.33 against €1.-.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about USD 10,000.- (ten thousand United States dollars).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Class B directors for an undetermined duration:

- Alan R. Hay, Parker House, Wildey Road, Wildey Business Park  
St Michael, Barbados.

- Ronald Hoop, Lijndenweg 13, 1948 ND Beverwijk, The Netherlands.

2) Are appointed as Class A director for an undetermined duration:

- Herman Boersen, 7, rue Henri Thill, L-8157 Bridel, Luxembourg.

- Michel van Krimpen, 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg

3) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

NOBLE CORPORATION, une société de droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Caïmans, Îles Caïmans, B.W.I., fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera NOBLE HOLDING EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis), représenté par 1.000 (mille) parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail unique et permanent au Luxembourg (les «Membres de Classe A») et au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats qui n'ont pas besoin de demeurer en un endroit déterminé (les «Membres de Classe B»).

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres, dont au moins un Membre de classe A et un Membre de classe B, sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** La Société sera représentée par les signatures d'un Membre de Classe A et Membre de Classe B du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un Membre de Classe A et Membre de Classe B du conseil de gérance.

**Art. 14.** La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

### Décisions des associés

**Art. 16.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

**Art. 17.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 19.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'assemblée générale des associés peut résoudre de déclarer des dividendes intérimaires. Une résolution de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices de l'année en cours peut aussi être adoptée par le conseil de gérance.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 23.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les 1.000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NOBLE CORPORATION, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 100.000.- (cent mille dollars des Etats-Unis) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Evaluation pro Fisco*

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 75.188,- au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à \$1,33 pour €1,-.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ USD 10.000,- (dix mille dollars des Etats-Unis).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

Alan R. Hay, Parker House, Wildey Road, Wildey Business Park St Michael, Barbade.

- Ronald Hoope, Lijndenweg 13, 1948 ND Beverwijk, Pays-Bas.

2) Sont nommés gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

- Herman Boersen, 7, rue Henri Thill, L-8157 Bridel, Luxembourg.

- Michel van Krimpen, 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 5, case 10. – Reçu 744,32 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Elvinger.

(104522.3/211/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**AIRLINE FOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.449.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Signature.

(104477.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**A.N.I. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 20.075.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour A.N.I., S.A.H.

J. Reuter

(104478.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**PARSOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 37.460.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 17 du 20 janvier 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 723 du 30 décembre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 décembre 1999, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 82 du 25 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Conformément à la proposition faite par le Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de reporter à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice de 9.594.902,09 EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

PARSOFI S.A., Société Anonyme

Signature

(104583.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**CABRIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.908.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Anders Brantberg, businessman, born on March 25th, 1954 in Johannes (Sweden), residing at Beckasinvägen 4A, S-23941 Falsterbo,

represented by Mrs. Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 14th, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of CABRIS INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Corporate Units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) corporate units with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from July 1st of each year to June 30th.

**Art. 11.** Each year, as of June 30th, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

### **Title VII.- General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on June 30th, 2005.

#### *Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by Mr. Anders Brantberg, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred euros).

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxy holder signed with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Anders Brantberg, homme d'affaires, né le 25 mars 1954 à Johannes (Suède), demeurant à Beckasinvägen 4A, S-23941 Falsterbo,

représenté par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de CABRIS INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin.

**Art. 11.** Chaque année, au 30 juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2004.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Anders Brantberg, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, dûment représenté, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant, dûment représenté, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même comparant, dûment représenté, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 10, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 décembre 2004.

T. Metzler.

(104528.3/222/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**Acfi S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 40.986.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour Acfi S.A.H.*

J. Reuter

(104485.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ANIGOLET S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 12.005.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour ANIGOLET S.A.H.*

J. Reuter

(104487.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**WEFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.789,35.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 12.637.

Société à responsabilité limitée constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 28 du 28 février 1975; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 21 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 22 du 31 janvier 1979. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions légales de la loi du 10 décembre 1998, suivant décision collective des associés du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 710 du 8 mai 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

WEFRA, Société à responsabilité limitée

Signature

(104595.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**GIBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 104.934.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jacobus Van Broekhoven, gérant de société, né à Tilburg (Pays-Bas), le 18 septembre 1956, demeurant au 69 Benedenkerstraat 69, NL-5165 CB Waspik (Pays-Bas),

ici représenté par:

Madame Joëlle Wurth, comptable, avec adresse professionnelle au 27 rue de Hovelange, L-8521 Beckerich; en vertu d'une procuration lui donnée, le 9 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que le comparant, Monsieur Jacobus Van Broekhoven, déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en construction de serres de jardinage et tout accessoire ayant un lien quelconque direct ou indirect avec les serres et la vente de matériel connexe.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GIBO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jacobus Van Broekhoven, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2004.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille et cent euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacobus Van Broekhoven, gérant de société, né à Tilburg (Pays-Bas), le 18 septembre 1956, demeurant au 69 Benedenkerstraat 69, NL-5165 CB Waspik (Pays-Bas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wurth, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2004, vol. 889, fol. 81, case 12. – Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

*J.-J. Wagner.*

(104776.3/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

#### **LES CASTORS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Sandweiler.

En assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2004, l'association sans but lucratif, Les Castors, Eclaireurs et Eclairuses de la Vallée de la Syre a procédé aux modifications suivantes de ses statuts adoptés le 16 février 1998:

1. Le montant de 3.000,- francs figurant à l'article 10 est remplacé par 75 euros.

2. L'article 12 est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> septembre et prend fin au 31 août de l'année civile consécutive.»

Disposition transitoire: «Par dérogation à l'article 12 des statuts, l'exercice social qui en vertu de l'ancien article 12 des statuts commence le 1<sup>er</sup> janvier 2004 prend fin au 31 août 2004.»

3. L'article 16 est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 16.** Le Comité procède à la répartition des charges en son sein, en désignant un président, un vice-président, appelé à remplacer le président en cas d'absence de celui-ci, un(e) secrétaire chargé(e) de la correspondance de l'association et de la tenue des archives, et un trésorier, chargé de la gestion financière de l'association.

Pour la durée de ses fonctions, le chef de groupe fait partie du Comité.

Pendant la durée de leurs fonctions, les chefs de groupe adjoints, le responsable des beavers et son adjoint, le chef de meute et son adjoint, le chef de troupe et son adjoint, le responsable des explorers et son adjoint ainsi que le ou les représentant(s) du groupe au Comité Directeur de la FNEL sont en droit d'assister avec voix consultative aux réunions du Comité.»

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07290. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(104686.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**LUXSPACE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

H. R. Luxemburg B 104.935.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausenvier, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frank Baden mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) OHB TECHNOLOGY AG, Aktiengesellschaft mit Sitz in D-28359 Bremen (Deutschland), Karl-Ferdinand-Braun Str. 8, eingetragen im Handelsregister von Bremen unter der Nummer HRB 19756, hier vertreten durch die Herren Prof. Manfred Fuchs, Dipl.-Ing., Vorstandsmitglied, wohnhaft in Stuhler Landstr. 22, D-28259 Bremen und Marco R. Fuchs, Vorstandsvorsitzender, wohnhaft in Alte Reihe 84, D-28865 Lilienthal, welche berechtigt sind die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten und welche auf Grunde eines Gesellschafterbeschlusses des Vorstandes und des Aufsichtsrates der obengenannten Gesellschaft handeln.

Eine Abschrift der Niederschrift der diesbezüglichen Beschlüsse bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die obengenannte Gesellschaft, hat den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

**Art. 1. Gesellschaftsform**

Es wird hiermit durch die Gesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

**Art. 2. Name der Gesellschaft**

Der Name der Gesellschaft ist LUXSPACE, S.à r.l.

**Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft**

Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung von, der Handel mit und die Bereitstellung von Dienstleistungen und Systemen in den Bereichen «Aerospace und Defense».

Die Gesellschaft ist generell befugt, sämtliche gewerbliche, industrielle oder finanzielle Tätigkeiten, die für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich sind, vorzunehmen.

**Art. 4. Dauer**

Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann vor ihrem Ablauf jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

**Art. 5. Gesellschaftssitz**

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Betzdorf.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Managementrates an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaftsleitung kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen, wo er dies für nützlich erachtet.

**Art. 6. Gesellschaftskapital**

Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100,-) pro Gesellschaftsanteil.

Zusätzlich zu dem genannten Gesellschaftskapital kann ein internes Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einem Gesellschaftsanteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses internen Aufgeldkontos kann für den Rückkauf der Gesellschaftsanteile eines oder mehrerer Gesellschafter durch die Gesellschaft, für den Ausgleich von realisierten Nettoverlusten oder noch nicht realisierten Nettoabwertungen der Investitionen der Gesellschaft sowie für Ausschüttungen an den oder die Gesellschafter verwendet werden.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals**

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter**

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zu gleichwertigen Teilhaber am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer sämtliche Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zuerkannt werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteiles bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile**

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteiles müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

#### **Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen**

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so kann der alleinige Gesellschafter seine Gesellschaftsanteile frei veräußern.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile frei zwischen Gesellschaftern veräußert werden. Die Gesellschaftsanteile können an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung einer Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, veräußert werden.

#### **Art. 11. Formerfordernisse**

Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

#### **Art. 12. Rückkauf von Gesellschaftsanteilen**

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile gemäss den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

#### **Art. 13. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters**

Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

#### **Art. 14. Verwaltung**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Managementrat von mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht.

Die Managementratsmitglieder werden durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, welcher die Zahl der Managementratsmitglieder festsetzt, für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren ernannt, wobei die Managementratsmitglieder im Amt bleiben bis zur Wahl ihrer Nachfolger. Die Mitglieder des Managementrates können nach Ablauf ihres Mandats wiedergewählt werden. Sie können mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem abberufen werden.

#### **Art. 15. Managementratssitzungen**

Der Managementrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden ernennen. Der Managementrat kann einen Sekretär der Gesellschaft, welcher nicht Mitglied des Managementrates sein muss, ernennen, welcher für das Erstellen der Managementratssitzungsprotokolle oder der Gesellschafterversammlungsprotokolle verantwortlich ist.

Sitzungen des Managementrats werden durch den Vorsitzenden einberufen. Sitzungen des Managementrats müssen auf Anfrage von zwei Mitgliedern des Managementrats einberufen werden.

Der Managementratsvorsitzende führt den Vorsitz bei sämtlichen Managementratssitzungen und Gesellschafterversammlungen, falls es solche gibt. In seiner Abwesenheit ernennt der Managementrat ein anderes Managementratsmitglied und die Gesellschafterversammlung ernennt eine andere Person als Vorsitzender auf Zeit durch Beschluss der Mehrheit der Personen, welche dieser Sitzung beiwohnen oder dort vertreten sind.

Außer in Notfällen werden Sitzungen des Managementrates mit einer Woche Vorankündigung einberufen. Ein solches Einberufungsschreiben enthält Ort und Zeit der Versammlung sowie die Tagesordnung und die Natur der zu treffenden Beschlüsse.

Sitzungen können ohne vorherige Einberufung abgehalten werden, wenn alle Managementratsmitglieder der Sitzung beiwohnen oder dort vertreten sind oder wenn alle Managementratsmitglieder, welche der Sitzung nicht beiwohnen oder dort nicht vertreten sind, auf eine Einberufung schriftlich, per fax oder Telegramm, verzichtet haben. Keine Einberufung ist erforderlich für Sitzungen welche an Orten and Zeitpunkten abgehalten werden, welche in einem vorherig zugestimmten Programm festgehalten wurden.

Jede Managementratssitzung findet in Luxemburg oder an jedem anderen von Zeit zu Zeit durch den Managementrat festgehaltenen Ort statt.

Jedes Managementratsmitglied kann an einer Managementratssitzung teilnehmen indem er einem anderen Mitglied durch Brief, Telegram oder Fax Vollmacht zur Vertretung in seinem Namen erteilt.

Ein Quorum des Managementrates ist nur gegeben, wenn eine Mehrzahl der amtierenden Managementratsmitglieder anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse werden durch Stimmenmehrzahl der anwesenden oder vertretenen Managementratsmitglieder gefasst.

In Notfällen sind schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Managementrats unterzeichnet sind, ebenso wirksam und gültig als ob sie während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefaßt worden wären. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Beschlusses erfolgen.

#### **Art. 16. Sitzungsprotokolle**

Das Sitzungsprotokoll eines Managementrats werden von dem Vorsitzenden des Managementrats unterzeichnet. Vollmachten bleiben beigefügt.

Kopien oder Auszüge davon, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Managementrats unterzeichnet.

#### **Art. 17. Befugnisse des Managementrates**

Der Managementrat ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet (außer jenen welche ausdrücklich durch Gesetz dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nach dem, vorbehalten sind), um jedwede Handlung, welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dinglich ist, auszuführen. Sämtliche Be-

fugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Managementrats.

#### **Art. 18. Übertragung von Befugnissen**

Der Managementrat kann einzelne Befugnisse, ständige oder zeitweilige Befugnisse, welches die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft beinhaltet, an andere Personen oder Vertreter übertragen. Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Zustimmung des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem.

#### **Art. 19. Vertretung der Gesellschaft**

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Managementrats oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den Managementrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der diesen übertragenen Befugnisse gilt.

#### **Art. 20. Gesellschafterversammlung**

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus. Artikel 194 bis 196 and Artikel 199 des Gesetzes vom 10 August 1915 finden in diesem Fall keine Anwendung.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den Managementrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen, von dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses ab, schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

#### **Art. 21. Beschlüsse**

Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und von dem Managementrat am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Vollmachten werden den Protokollen beigefügt.

#### **Art. 22. Geschäftsjahr**

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

#### **Art. 23. Bilanz**

Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden die Bücher geschlossen und der Managementrat erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Die Bücher und Konten der Gesellschaft können durch einen vom alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung bestimmten Wirtschaftsprüfer geprüft werden.

#### **Art. 24. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen**

Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug von allgemeinen Unkosten, Abschreibungen und Rückstellungen stellt den Reingewinn des Geschäftsjahres dar.

Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden abgezogen, und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen; die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der verbleibende Gewinn (der «Gewinn») wird ausgeschüttet durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, unbeschadet der Befugnisse des Managementrates zur Ausschüttung von Dividenden innerhalb des gesetzlich zulässigen Rahmens.

Vorausgesetzt, dass dies gesetzlich möglich ist, kann der Managementrat eine Abschlagsdividende zahlen. Der Managementrat bestimmt den Betrag und die Zeit für die Auszahlung einer solchen Abschlagsdividende.

#### **Art. 25. Auflösung, Liquidation**

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, für welche Ursache und zu welcher Zeit auch immer, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler, die Gesellschafter sein können oder nicht und der/die durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler(s) festlegt.

#### **Art. 26. Auffangklausel**

Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile*

Nachdem der Gesellschaftsvertrag somit durch die Komponenten erstellt worden ist, haben diese folgende Gesellschaftsanteile gezeichnet und Beträge in bar eingezahlt.

Dem unterzeichnenden Notar wurde darüber Beweis erbracht, dass die Einzahlung erfolgte und dieser bestätigt, dass die Konditionen gemäss Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.750,- geschätzt.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Die Gesellschafter haben sodann die folgenden Beschlüsse gefasst:

1) Es wird beschlossen, die Zahl der Managementratsmitglieder auf drei (3) festzusetzen.

Folgende Personen werden zu Mitgliedern des Managementrats für eine Zeitdauer von drei Jahren ernannt:

1. Prof. Manfred Fuchs, Diplom-Ingenieur, geboren in Latsch am 25. Juli 1938, wohnhaft in Stuhrer Landstr. 22, D-28259 Bremen, als Vorsitzender des Verwaltungsrates,

2. Marco Romed Fuchs, Rechtsanwalt, geboren in Hamburg am 29. Juni 1962, wohnhaft in Alte Reihe 84, D-28865 Lilienthal,

3. Jochen Harms, Diplom-Geograph, geboren in Wilhelmshaven am 10. Januar 1964, wohnhaft in Neuweiherstr. 14A, D-66292 Riegelsberg-Walpershofen, als Sekretär des Verwaltungsrates.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf Grossherzogtum Luxemburg befinden.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des dem Notar haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Fuchs, M. R. Fuchs, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 73, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. Dezember 2004.

F. Baden.

(104926.3/200/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**FIVIM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 77.842.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour FIVIM S.A.H.

J. Reuter

(104488.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**TERCIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 100.680.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 octobre 2004*

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social, avec effet immédiat, du 241, route d'Arlon, L-1151 Luxembourg à l'adresse: 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107643.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

**META INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. META HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.458.

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding META HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 74.458, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C numéro 404 du 7 juin 2000.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herseange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger»;

3) Diminution du capital social par apurement des pertes reportées à due concurrence d'un montant de EUR 248.356,60 (deux cent quarante-huit mille trois cent cinquante-six euros et soixante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 1.643,40 (mille six cent quarante-trois euros et quarante cents);

4) Augmentation du capital social de EUR 30.000,- (trente mille euros) par les actionnaires existants pour le porter à EUR 31.643,40 (trente et un mille six cent quarante-trois euros et quarante cents) par suppression de la valeur nominale des 2.500 (deux mille cinq cents) actions actuelles et sans émission d'actions nouvelles;

5) Modification afférente de l'article 4 des statuts;

6) Changement de la dénomination sociale en META INVESTISSEMENT S.A.;

7) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières. Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de

toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est constituée pour une durée indéterminée.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social par apurement des pertes reportées à due concurrence d'un montant de deux cent quarante-huit mille trois cent cinquante-six Euros et soixante cents (€ 248.356,60) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille Euros (€ 250.000,-) à mille six cent quarante-trois Euros et quarante cents (€ 1.643,40).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trente mille Euros (€ 30.000,-) par les actionnaires existants pour le porter à trente et un mille six cent quarante-trois Euros et quarante cents (€ 31.643,40) par suppression de la valeur nominale des deux mille cinq cents (2.500) actions actuelles.

Cette augmentation de capital se fait sans émission d'actions nouvelles.

Le prédit montant de trente mille Euros (€ 30.000,-) a été payé moyennant un versement en espèces de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article quatre, premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille six cent quarante-trois Euros et quarante cents (€ 31.643,40), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en META INVESTISSEMENT S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de META INVESTISSEMENT S.A.»

#### *Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2004, vol. 902, fol. 90, case 3. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2004. F. Kessler.  
(104542.3/219/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**META INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. META HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.458.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2004. F. Kessler.  
(104545.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

12124

**ZIMFI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 78.594.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour ZIMFI S.A.H.

J. Reuter

(104489.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**SOLIDAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Hobscheid.  
R. C. Luxembourg B 87.539.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLIDAL LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Hobscheid, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 6 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 7 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Philippe van Innis, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du Jour:*

- Ajout du point suivant dans l'article 4 des statuts:

«L'exercice des métiers de confectionneur de chapes et de ferrailleur pour béton armé.»

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'insérer un nouveau tiret à la suite du premier tiret figurant à l'alinéa 4 de l'article 4 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4. alinéa 4, 2<sup>ème</sup> tiret.**

- l'exercice des métiers de confectionneur de chapes et de ferrailleur pour béton armé;»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, S. Germini, P.-Ph. Van Innis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

G. Lecuit.

(104694.3/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SOLIDAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R. C. Luxembourg B 87.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

G. Lecuit.

(104695.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FINTEXINT S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 50.100.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour FINTEXINT S.A.H.

J. Reuter

(104491.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**NOSTA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 28.265.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour NOSTA S.A.H.

J. Reuter

(104493.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**INFOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 décembre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy et Madame Mireille Gehlen, Administrateurs, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

\* Monsieur Marco Theodoli, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

\* Monsieur Isaac Truzman, Administrateur, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

\* Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104717.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ROMEO PETFOOD, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 23, um Bruch.

H. R. Luxemburg B 104.901.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

Herr Fernand Reiter, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9289 Diekirch, 40, rue F.-J. Vannerus,

Herr Joachim Thiel, Krankenpfleger, wohnhaft zu F-57390 Russange, 4, rue Arthur Rimbaud.

Diese Kompargenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Ein- und Ausfuhr, der An- und Verkauf im Einzel- und Grosshandel von Tiernahrung, Tierzubehör, landwirtschaftlichen Betriebsmitteln und Produkten landwirtschaftlichen Ursprungs;
- der Klein- und Grosshandel, sowie die Wartung von landwirtschaftlichen Maschinen und Geräten und deren Zubehör.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROMEO PETFOOD, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wecker.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Fernand Reiter, vorgeannt, einundfünfzig Anteile .....	51
2.- Herr Joachim Thiel, vorgeannt, neunundvierzig Anteile .....	49
Total: hundert Anteile .....	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich.

**Art. 8.** Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

**Art. 14.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 18.** Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Erklärung*

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausendzweihundert (EUR 1.200,-) Euro abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Es wird zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Fernand Reiter, vorgenannt.

Es wird zum administrativen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Joachim Thiel, vorgenannt.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet, durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

#### *Vierter Beschluss*

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-6868 Wecker, 23, um Bruch.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Reiter, J. Thiel, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2004, vol. 429, fol. 67, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 15. Dezember 2004.

U. Tholl.

(104444.3/232/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

### **CARESTEL MOTORWAY SERVICES N.V., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 82.176.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104574.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

12128

**CANOVAS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 70.211.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.  
Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANOVAS S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte notarié en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 633 du 20 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changer dans les statuts l'article quatre:

«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ cinq cents euros (500 EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, M.-L. Aflalo, S. Germini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 92, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

G. Lecuit.

(104701.3/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**CANOVAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

G. Lecuit.

(104702.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 30.856.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour HORSE-STUD S.A.H.

J. Reuter

(104494.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**BISHO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 40.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

Pour BISHO S.A.H.

J. Reuter

(104495.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SUN-GOLF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.426.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 novembre 2004 que:

\* Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Monsieur Yves Schmit, Monsieur Steve Lang et Madame Carine Bittler ont été réélus aux postes d'Administrateur, la SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, ayant son siège au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, au poste de Commissaire aux comptes et Madame Carine Bittler au poste d'Administrateur délégué de la société pour une durée de 5 ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104757.3/1285/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ADACTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 32.593.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour ADACTA HOLDING S.A.*

J. Reuter

(104496.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**CONTENDER S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 32.253.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour CONTENDER S.A.H.*

J. Reuter

(104499.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**CHIBI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 40.987.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour CHIBI S.A.H.*

J. Reuter

(104500.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SINF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 79.913.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour SINF S.A.H.*

J. Reuter

(104501.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**LUXSTREAM I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour LUXSTREAM I S.A.*

J. Reuter

(104503.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

12131

**LUXSTREAM II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour LUXSTREAM II S.A.*

J. Reuter

(104504.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ADVANCED NETWORK SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour ADVANCED NETWORK SOLUTIONS, S.à r.l.*

J. Reuter

(104505.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ETS. ROMAIN TERZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 15.616.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour ETS. ROMAIN TERZI, S.à r.l.*

J. Reuter

(104506.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**MDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2004.

*Pour MDI, S.à r.l.*

J. Reuter

(104507.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**DEMEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2004, réf. DSO-AX00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(104509.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**DELPHI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000.000,-.**

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 99.207.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de DELPHI HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») a en date du 14 décembre 2004 approuvé la démission de M. Marshall Andrews de sa fonction de gérant de la classe B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et a désigné M. Steven Kiefer, né le 12 juillet 1963 au Michigan, USA, avec adresse professionnelle à route du Luxembourg, L-4940 Bascharage en tant que gérant de la classe B de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour DELPHI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104763.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**NS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 104.931.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the seventh of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) NH PROPERTIES S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, here represented by Mrs Marie-Laure Aflalo, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen and Mr Philippe Aflalo, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, acting in their capacity as directors of the company.

2) SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, (R. C. Luxembourg B 49.559),

here represented by Mr Albert Aflalo, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen and Mr Patrick Aflalo, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, acting in their capacity as directors of the company.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of NS INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Thursday of June at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2005.

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) NH PROPERTIES S.A., prenamed, five hundred and one shares . . . . .	501
2) SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., prenamed, four hundred and ninety-nine shares . . . . .	499
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mrs Joëlle Mamane, company director, born at Fès (Maroc), on January 14, 1951, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

b) Mrs Marie-Laure Aflalo, company director, born at Fès (Maroc), on October 22nd 1966, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

c) Mr Philippe Aflalo, company director, born at Fès (Maroc), on December 18th, 1970, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NH PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, ici représentée par Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen et Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société.

2) SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R. C. Luxembourg B 49.559),

ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen et Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NS INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) NH PROPERTIES S.A., précitée, cinq cent une actions . . . . .	501
2) SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., précitée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499
Total: mille actions . . . . .	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800 EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
  2. Sont nommés administrateurs:
    - a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
    - b) Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
    - c) Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
  3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.
  4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.
  5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
  6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
- Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, P. Aflalo, A. Aflalo, P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 92, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

G. Lecuit.

(104779.3/220/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

12137

**MOTOR CENTER ANGELSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 16.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2004, réf. DSO-AX00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(104512.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**ABC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 104.911.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Vesna Vasovic, sans état, née à Vitina (Yougoslavie) le 21 juin 1962, épouse de Zoran Vukasinovic, demeurant à L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

2. Ernad Kurbarovic, ouvrier, né à Rozaje (Yougoslavie) le 26 août 1971, demeurant à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ABC CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la construction en bâtiment, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Vesna Vasovic, susdite, cinquante parts sociales .....	50
2) Ernad Kurbarovic, susdit, cinquante part sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750 EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Zoran Vukasinovic, ingénieur en bâtiments, demeurant à L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

La société est engagée par la signature du gérant.

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Vasovic, E. Kurbarovic, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2004, vol. 468, fol. 56, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2004.

R. Arrensdorff.

(104572.3/218/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 55.635.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2004, réf. DSO-AX00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(104514.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ARCO COLMAR-BERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7797 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R. C. Luxembourg B 97.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2004, réf. DSO-AX00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(104516.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**LA CHOUETTE (IMMOBILIERE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.517.

*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2004*

Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur John Seil, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Bertrand Licart, décorateur, demeurant 39, Minderbroedersrui, B-2000 Anvers.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107565.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

---

**KETTANEH GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 29.066.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 11 juin 2002 que le siège social de la société a été transféré à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104762.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ARCH IMMO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 20.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2004, réf. DSO-AX00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(104519.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**KIMMONO S.A., Société Anonyme,  
(anc. KOPECHT S.A.).**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R. C. Luxembourg B 29.707.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

KIMMONO S.A. (anc. KOPECHT S.A.)

Signature

(104534.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**A.B.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 78.099.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

A.B.S.C. S.A.

Signature

(104535.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FERODI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 76.047.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104578.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flamman.  
R. C. Luxembourg B 25.351.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(104536.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MAZARS

Signature

(104538.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flamman.  
R. C. Luxembourg B 25.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

C KARP-KNEIP MATERIAUX S.A.

Signature

(104539.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flamman.  
R. C. Luxembourg B 63.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(104540.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**BOESCHLEIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flamman.  
R. C. Luxembourg B 64.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

BOESCHLEIT S.A.

Signature

(104544.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**KARP-KNEIP LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R. C. Luxembourg B 63.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

KARP-KNEIP LOGISTICS S.A.

Signature

(104547.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**PEINTURES KARL-JOSEF SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité de Killebesch.  
R. C. Luxembourg B 47.241.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

MAZARS

Signature

(104565.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**L.P. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 82.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04663, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour L.P. INVESTMENT S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(104582.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 53.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour MARBO HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(104585.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SEA DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 95.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Signature.

(104683.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 33, rue de Hellange.  
R. C. Luxembourg B 28.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour *ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(107729.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

---

**L.R. BROKERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 95.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04662, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour *L.R. BROKERS S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(104588.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**MIDSHORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neumann.  
R. C. Luxembourg B 90.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour *MIDSHORE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104651.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 26.450.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 novembre 2004*

Ont assisté à la réunion:

Madame Jocelyne Reding,

Monsieur Jean-Paul Reding,

Madame Kirschner.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer Monsieur Jean-Paul Reding, demeurant 47, Op Bierg, L-8217 Mamer, comme Administrateur-Délégué avec pouvoir de signature seule.

Le Conseil arrête comme suite l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu le 25 novembre 2004 à 11h00:

Nomination:

Monsieur Jean-Paul Reding, Administrateur-Délégué, avec pouvoir de signature seule.

Fait à Luxembourg le 25 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104735.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

12143

**TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.879.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AX06871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

(104912.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.879.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AX06889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

(104911.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.879.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AX06891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

(104907.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.879.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AX06892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

(104903.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**IMMO ETOILES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.  
R. C. Luxembourg B 92.736.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(104691.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

12144

**TANK AND WASH SYRDALL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 90.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour TANK AND WASH SYRDALL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104662.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**GLOBAL LOGISTIC PARTNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 85.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour GLOBAL LOGISTIC PARTNER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104665.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**KNOPES CAFES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.  
R. C. Luxembourg B 59.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(104960.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**KNOPES CAFES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.  
R. C. Luxembourg B 59.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(104958.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---